

Abattre le deuxième pilier?



NON

à une réduction précipitée des rentes

Votation populaire du 7 mars 2010

Abattre le deuxième pilier?

Travail.Suisse dit **Non à l'abaissement du taux de conversion**, parce qu'il est précipité et irresponsable. Il n'est pas dans l'intérêt des travailleurs assurés et ne fait que maximaliser le profit des assureurs vie.

- **Non à une baisse précipitée des rentes, parce que l'allongement de l'espérance de vie a déjà été pris en considération.** Une baisse du taux de conversion est déjà en route aujourd'hui. Elle a été décidée il y a quelques années seulement, en raison de l'allongement de l'espérance de vie. À l'heure actuelle, il n'existe aucune raison d'abaisser une nouvelle fois le taux de conversion.

- **Non à une baisse précipitée des rentes, parce qu'elle constitue une réaction exagérée à la crise financière.**

Le montant du taux de conversion est également tributaire des rendements atteints par les fonds de prévoyance. Si l'on considère la moyenne des rendements des investissements typiques de caisses de pension depuis 1985, il s'avère qu'il n'est point besoin d'abaisser une nouvelle fois le taux de conversion.

- **Non à une baisse précipitée des rentes, parce qu'il convient de ne pas accumuler encore des excédents en faveur des assureurs vie.**

Ce sont les compagnies d'assurances vie qui exigent haut et fort un abaissement du taux de conversion. Cela fait plusieurs années qu'elles font d'importants excédents grâce aux cotisations des travailleurs et des employeurs. Une partie des fonds de prévoyance est alors généreusement distribuée aux actionnaires et aux dirigeants. Avec un taux de conversion plus bas, les fonds de prévoyance ainsi augmentés ne profitent qu'à l'industrie de l'assurance.

Travail.Suisse

Hopfenweg 21
Case postale 5775
3001 Berne
www.travailsuisse.ch



Syna – syndicat interprofessionnel
Josefstrasse 59
Case postale, 8031 Zürich
www.syna.ch